

Formations générales Tous les métiers de l'immobilier

Les conditions d'exercice de l'agent immobilier en 2020 (dont non-discrimination à l'accès au logement 2h + déontologie 2h)

PUBLIC VISE / PRÉREQUIS

Tout professionnel de l'immobilier ayant des connaissances générales en immobilier

OBJECTIFS

 Connaître les conditions légales d'exercice et de déontologie des professionnels de l'immobilier

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique, étude de cas concrets et échanges avec le formateur dans une salle confortable (5 à 16 personnes)
- Vidéoprojecteur et/ou papier
- Contrôle des connaissances acquises, questionnaire d'évaluation de la formation, attestation de formation

FORMATEUR

Maître Bénédicte LAGANDRÉ Avocat (anc. Barreau de Strasbourg)

MODALITÉS

<u>Date</u>: jeudi 29 octobre 2020

& mardi 3 novembre 2020 9h30-12h30 / 13h30-17h30

Lieu: Chambre de Métiers

d'Alsace

Espace Européen de

l'Entreprise

30 avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim

Durée: 2 jours (14h00)

Tarif: 395 € HT

soit 474,00 € TTC

<u>Inscriptions</u>: www.cfaimmo.fr

PROGRAMME

- Exercer l'activité d'agent immobilier : la loi Hoguet et son décret d'application illustrés de cas de jurisprudence
 - a) Réglementation applicable
 - b) Incapacités
 - c) Déclaration préalable d'activité et carte professionnelle
 - d) Habilitation des salariés et agents commerciaux
 - e) Compétence professionnelle
 - f) Formation continue
 - g) Mandats et registres
 - h) Réception et détention de fonds
 - i) Responsabilité civile professionnelle
 - j) Garantie financière
 - k) Assurance civile professionnelle (RCP)
 - Secret professionnel
 - m) Lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme
 - n) Information du consommateur
 - o) RGPD
 - p) Sanctions pénales, administratives, disciplinaires

II. Le code de déontologie

- a) Champ d'application
- b) Éthique professionnelle
- c) Respect des lois et règlements
- d) Compétence
- e) Organisation et gestion de l'entreprise
- f) Transparence
- g) Confidentialité
- h) Défense des intérêts en présence
- i) Conflit d'intérêts
- j) Confraternité
- k) Règlement des litiges
- l) Discipline
- III. La non-discrimination à l'accès au logement

